

Le dispositif d'appui conseil mis en place pour accompagner les producteurs de niébé sur les aspects technico-économiques de leur production : formations et suivi technique des producteurs

Province du Sanmatenga, Burkina Faso

5 Août 2013

Cette note présente une expérience d'appui conseil qui s'est déroulée au Burkina Faso avec des unions de groupements de producteurs de niébé. La démarche combine des tests (recherche –développement) et la diffusion de technologies en s'appuyant sur les données technico-économiques enregistrées par des producteurs.

A notre avis, cette capitalisation contient un certain nombre d'idées à réfléchir.



Unions des Producteurs
de niébé de Pissila,
Dablo et Pensa



Le projet de développement de la filière niébé dans la province du Sanmatenga au Burkina Faso a été mis en œuvre par Fert et Accir de juillet 2008 à juin 2011 et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de long terme entre Fert¹, Accir² et les Unions départementales de Producteurs de niébé de Pissila, Dablo et Pensa.

La **capitalisation des actions** mises en œuvre depuis 2004 a permis de réaliser ce livret sur la démarche d'appui conseil technico économique.

La démarche générale de l'appui conseil technico-économique de Fert et Accir se base sur **un dispositif de recherche-développement et de diffusion des technologies** au profit des producteurs et sur **l'amélioration de leur capacité d'analyse des activités de la campagne.**

En termes de ressources humaines, des producteurs et productrices sont aptes à fournir des services à tous les groupements : le réseau comprend **une centaine de producteurs pilotes (PP), des producteurs recenseurs et ceux formés pour le traitement des cultures.** L'appui conseil se fait également avec les animateurs terrain salariés qui accompagnent d'une part ces personnes ressources dans leurs tâches, et qui apportent d'autre part un appui conseil technico-

¹ Fert, Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre, association française de coopération internationale

² Accir : Association Champenoise de Coopération Inter Régionale

économique aux producteurs dans les groupements et l'assistance technique aux bureaux des unions.

Le dispositif du conseil à l'exploitation familial (CEF) fait partie de l'appui conseil technico-économique. Il intègre annuellement la collecte, le traitement, l'analyse et la restitution des informations techniques et économiques du réseau des PP et de l'ensemble des producteurs dont les activités sont recensées. L'analyse des données des itinéraires techniques du « niébé pur » oriente les messages d'appui conseil sur les pratiques et les coûts et donc sur les marges réalisées, tandis que les informations sur les quantités de niébé produit permettent d'organiser le stockage et la commercialisation à l'échelle des groupements et des unions.

En matière de diffusion des pratiques améliorées et des variétés mieux adaptées au contexte, diverses activités sont conduites.

Ainsi, **au niveau des appareils de traitement**, les unions évaluent annuellement les besoins pour les groupements et les intègrent dans leurs plans d'actions. Les appareils acquis grâce à la subvention du projet (75%) sont remis aux groupements demandeurs contre paiement de la valeur du cofinancement. L'appareil est ensuite loué aux membres et non membres, ce qui devrait permettre le renouvellement de l'appareil, ce qui n'est pas toujours le cas.

En outre, **plusieurs tests ont été réalisés** pour comparer différentes situations et orienter les choix. Les résultats suivants sont issus de ces tests :

- ✓ Les **tests insecticides** concluent que l'utilisation de l'insecticide chimique améliore significativement les rendements.
- ✓ Les **tests Gestion Intégrée des Productions et Déprédateurs (GIPD)** indiquent que la démarche est à encourager car elle permet d'améliorer significativement les rendements et les marges brutes des producteurs.
- ✓ Les **tests de variétés de niébé** sont conduits tous les ans. La préférence des producteurs va surtout aux variétés à graines blanches et grosses parce qu'elles sont les plus recherchées par le marché. Le rendement grain, la capacité de la variété à supporter les pluies de fin de cycle sans moisir, la résistance à la sécheresse sont autant de critères importants de sélection.
- ✓ Les **tests de fertilisation** montrent que le traitement qui combine la fertilisation organique et minérale donne les meilleurs rendements. Les marges brutes réalisées en cas d'utilisation des engrais chimiques encouragent les producteurs à investir dans l'achat de cet intrant.

La production de semences certifiées de niébé a été encouragée par le projet. Chaque union dispose d'un réseau de producteurs de semences organisés en groupements qui ont adhéré aux unions. Chaque union a également **un protocole de collaboration** avec le groupement de semenciers.

Concernant **l'accès aux intrants**, lors de la campagne 2009, les producteurs ont investi 12.805.500 FCFA pour l'achat des intrants (engrais et insecticides). L'année 2010 marque un tournant dans l'opération crédit intrants avec **la signature d'un protocole** entre les Unions, le Projet et l'Antenne Technique des Caisses Populaires du Centre Nord. Pour les Unions, 511 producteurs de 29 groupements ont reçu au total de 20.015.800 FCFA.

Les principaux acquis en matière de diffusion des pratiques améliorées reposent sur :

- ✓ la connaissance et l'utilisation de plus en plus croissante des variétés améliorées de niébé dans la culture pure du niébé : les variétés améliorées sont généralement supérieures aux variétés locales en termes de rendements et de valeur commerciale ;
- ✓ l'amélioration des doses des éléments fertilisants (fumure organique et engrais chimiques) ainsi que celles des insecticides ; cette situation s'observe surtout chez les groupements qui ont bénéficié de crédits intrants.

D'une manière générale, on note une amélioration de la maîtrise de l'itinéraire technique du niébé qui conduit à l'augmentation globale des rendements au cours des années dans toutes les unions : le rendement moyen qui était de **600 kg/ha en 2009** est passé à **780 kg/ha en 2010** pour les 1616 producteurs recensés cette année ; les PP ont eu de meilleurs rendements au cours de la même période (939 kg/ha en 2010 contre 639 kg/ha en 2009).

Accéder au document de capitalisation sur le site de FERT, 27 pages, 2,15 Mo.

http://www.fert.fr/wp-content/uploads/2011/12/Livret-dispositif-dappui-conseil_Final_2012.pdf